



ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c. à la ligne.
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

AVIS.

Le Journal du Lot, très-répondant et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

Cahors, le 6 Février 1872.

L'Assemblée nationale a maintenu résolument sa volonté de ne pas se transporter à Paris. C'est ainsi qu'a fini, heureusement, la discussion de vendredi dernier, dont on trouvera plus loin un petit résumé.

A la suite de la décision de l'Assemblée, M. Casimir Périer a donné sa démission de ministre de l'intérieur; mais personne ne croit que le vote en faveur de Versailles soit le véritable motif de la retraite bien regrettable de cet homme excellent et loyal, qui a su mériter l'estime de tous les partis honnêtes.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le successeur de M. Casimir Périer n'est pas encore désigné. Nous ferons connaître sa nomination aux dernières nouvelles, si elle nous parvient assez tôt.

Espérons que M. Thiers, qui a rendu de si éminents services à la nation, saura, cette fois, s'affranchir des liens qui l'unissent trop souvent au parti républicain, et qu'il choisira le nouveau ministre de l'intérieur dans les rangs de la majorité de l'Assemblée nationale, ou tout moins parmi les hommes modérés qui placent, avant la République, l'honneur et les droits de la France.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 4 février.

Ce matin encore, M. Casimir Périer maintient sa démission, et l'on commence à craindre qu'il ne soit pas possible de le faire revenir sur cette idée. Le conseil des ministres est actuellement réuni, et l'on ne saura qu'à l'issue de la séance, si le ministre de l'intérieur a résisté, jusqu'au bout, aux instances du président de la République et des ministres. On pense que, dans le cas où il en serait ainsi, M. Victor Le-franc serait nommé au ministère de l'intérieur, mais on prononce aussi d'autres noms, entre autres, ceux de M. Ricard et de M. Vitet.

Un journal de Paris dit ce matin, que le préfet de la Seine aurait donné sa démission. Ce bruit ne s'est pas confirmé jusqu'ici, et tout porte à croire qu'il est inexact.

Il n'est nullement question de la suppression de l'Ordre, du Gaulois et de la Constitution, annoncée hier par une feuille du soir.

Quelques journaux allemands ont fait entendre que le paiement des trois milliards ne suffisait pas pour décider la Prusse à retirer ses troupes du territoire français, et que ce paiement effectué, il lui faudrait encore d'autres garanties. Je sais bien que telle est

l'opinion d'un parti assez puissant dans les hautes régions de Berlin, principalement dans les hautes régions militaires, mais je crois savoir que telle n'est pas la pensée de l'empereur Guillaume. Dans tous les cas, le cabinet de Berlin n'a rien fait entendre de semblable ici, et il résulte, au contraire, de renseignements pris à bonne source, que les bruits de ce genre ne reposent pas sur autre chose que le bavardage chauviniste de quelques feuilles allemandes.

Il paraît certain que les princes d'Orléans ont renoncé à l'idée de publier un manifeste en réponse au manifeste du comte de Chambord.

Dans les cercles légitimistes, on assure que les pourparlers, en vue de la fusion n'ont pas cessé, mais on n'espère le voir aboutir à un résultat sérieux que lorsqu'ils pourront être engagés directement avec le comte de Chambord, dont la présence en Belgique paraît toujours prochaine, mais n'est pas encore signalée.

M. Rouher a passé avant-hier à Marseille se rendant en Corse.

Les nominations dans la Légion d'honneur seront désormais beaucoup plus restreintes. On dit même qu'il ne sera plus fait de nomination qu'à raison d'une par deux vacances. Le chiffre actuel des légionnaires aurait atteint 70,000.

Trois projets ont été présentés au gouvernement pour faire arriver le chemin de fer jusqu'à la porte de l'Assemblée, l'un par l'avenue de Paris que les trains de la rive droite iraient rejoindre en passant sur le viaduc de Sèvres; l'autre par le boulevard de la Reine; et le troisième par la rue d'Argenvilliers. Le premier de ces projets a, sur les deux autres, l'avantage de convenir également à la rive droite et à la rive gauche sans nécessiter de plus grandes dépenses. La gare serait placée du côté de la rue Colbert.

Dans les cercles légitimistes, on dément le bruit d'une réunion particulière que les membres de la droite auraient tenu hier, pendant la séance dans un des bureaux. On y dit aussi que le comte de Paris proteste énergiquement contre la supposition déduite d'un passage du manifeste du comte de Chambord, qu'il aurait sollicité l'abdication du chef de sa race.

Le duc de Montpensier est toujours à Cannes avec sa famille.

La nouvelle d'un prochain voyage du Czarévitch à Paris et à Nice ne paraît pas exacte. On assure, du moins, que le prince Orloff n'a encore reçu aucun avis à cet égard.

Revue des Journaux

Journal des Débats

Le vote de l'Assemblée nationale sur les traités de commerce est véritablement dangereux; car il donne à un gouvernement protectionniste la tentation de revenir au régime qui lui est cher, et d'invoquer les nécessités fiscales de la France pour rétablir sur tant de ruines la protection, c'est-à-dire pour augmenter notre isolement en Europe et les difficultés de notre liquidation à l'égard de l'étranger. Ce vote a donc quelque chose de pernicieux qui échappe malheureusement à une grande partie de la Chambre.

A moins que l'on ne rejette résolument l'impôt sur les matières premières, et que l'on ne rende ainsi absolument inutile l'usage de l'arme remise si imprudemment aux mains du gouvernement, on comprendra trop tard les embarras politiques et financiers que l'on a préparés à la France; et l'on verra si une légère amélioration dans la situation des laines, d'un certain nombre de fileteurs et de quelques chantiers de construction, peut se mettre en balance avec de si funestes résultats. Fermons nos frontières

au commerce anglais, belge, suisse et italien, et l'on verra bientôt si l'Allemagne suit notre exemple, si elle n'ouvrira pas sa frontière, se rattachant ainsi les intérêts et les sympathies que nous aurons malencontreusement répudiés.

La satisfaction de l'armée ne sera complète que si le service obligatoire et personnel devient la base de l'organisation nouvelle. C'est l'avis unanime de tous les militaires qui portent à ces questions l'intérêt qu'elles méritent et qui ont à cœur la régénération du pays et celle de l'armée. Repousser ce principe serait ôter toute confiance dans l'avenir et leur faire regarder comme illusoire les tentatives ayant pour but de reconstituer notre état militaire.

Nous avons la ferme confiance que le chef de l'Etat ne vaudra pas faire naître ces découragements, et qu'il s'abstiendra de combattre le vœu de l'Assemblée qui a déjà acclamé le principe du service obligatoire, le vœu du pays qui l'accepte sans hésitation parce qu'il en reconnaît la nécessité, et enfin le vœu de l'armée qui le considère comme le seul moyen de guérir nos blessures et de reconquérir notre prestige perdu.

Figaro

L'Assemblée nationale ne reviendra pas à Paris. Nous la félicitons et nous nous félicitons sincèrement du vote d'hier. Nous avons éprouvé un soulagement considérable à savoir le seul pouvoir et la seule autorité que nous ayons, à l'abri d'un coup de main de la rue. Notre satisfaction n'est pas une surprise, puisque nous avions détourné de toutes nos forces l'Assemblée de tomber dans le piège qu'on lui tendait.

Journal de Paris.

Sous couleur d'essai loyal, on a laissé la propagande républicaine organiser ses forces et ses moyens. Sous couleur de philanthropie, on a permis à des sociétés équivoques de se constituer ou d'agir pour la diffusion des bons principes et la défense de la bonne cause. Sous couleur de conciliation, on a refusé d'épurer l'administration et la magistrature, et de rendre à la vie privée ces fonctionnaires de Septembre qui s'étaient abattus sur les places comme une pluie de sauterelles. Aujourd'hui, les sociétés philanthropiques, véritables comités d'insurrection, couvrent le Midi d'un immense réseau, dont les chefs occultes ou avoués de la révolution tiennent tous les fils dans leur main. Les administrateurs et les magistrats de Septembre ont démoralisé le pays, enseigné par leur présence et par leur exemple le mépris de la justice et des lois. La propagande républicaine n'a propagé que la révolution démocratique et sociale; les populations, ignorantes et avides, se sont librement empoisonnées des plus pures doctrines de la Commune; et, après avoir adoré, dans leur for intérieur, saint Marat et saint Descluze, elles n'attendent qu'un signal pour pratiquer publiquement la religion de tels saints et venger leurs martyrs.

Tout cela se passe dans le Midi. Grâce à Dieu, le tempérament de l'Ouest et du Nord ne comporte ni ces doctrines ni ces docteurs. Si l'unité française peut encore être sauvée, elle le sera par ces populations saines et viriles qui, dans la guerre et dans la paix, travaillent et combattent avec la même tranquillité. Mais il n'en est pas moins vrai que trente départements du Midi, endoctrinés et organisés pour l'insurrection, sont prêts à reprendre, sous le nom de Ligue ou de Fédération, l'œuvre de la Commune de Paris.

La République produit naturellement l'insur-

rection, comme un pommier donne des pommes et le printemps des fleurs. Une ligne insurrectionnelle ou séparatiste dans le Midi; à Paris, la reconstitution latente de la Commune; dans le Nord et dans l'Ouest, une réaction croissante qui nous présage la dictature; partout la division, le désordre des esprits, l'instabilité, la haine, et au bout de tout cela, la guerre civile: voilà ses bienfaits! Et les platoniques amants de cette chimère s'en vont répétant pieusement que la République est encore ce qui nous divise le moins!

Paris-Journal

Peu à peu, le jour se fait — un jour sinistre, hélas! — sur les causes multiples et diverses des désastres qui ont précipité une grande nation du faite de sa prospérité dans l'abîme où nous la voyons aujourd'hui.

De toutes parts les documents se rassemblent, se pressent, s'amoncellent, accablants pour les aventuriers vulgaires et les ambitieux sans conscience qui ont filouté le pouvoir dans la bagarre du 4 septembre, sans avoir, pour se faire pardonner leur attentat, cet autre droit divin du génie qui demande son absolution à la reconnaissance des peuples sauvés.

De tous ces réquisitoires, le plus poignant dans sa simple et mâle éloquence, c'est celui que publie l'habile organisateur de la première armée de la Loire, le général d'Aurelles de Paladines, celui qui nous eût sauvés, si nous avions pu l'être.

Il faut que les honnêtes gens lisent ce livre intitulé La première armée de la Loire.

Ils le liront, et ils en retireront un grand et utile enseignement.

Le livre du général d'Aurelles est empreint du calme que donne la force; on y sent l'inspiration d'une conscience d'honnête homme, droite et loyale; on y trouve l'accent de celui qui dit tout, parce qu'il peut tout dire, et qui défie la contradiction, parce qu'il peut prouver ce qu'il avance.

Constitutionnel.

On lit dans un journal rouge, que la démagogie doit être dispensée de souscrire pour la libération du territoire. La démagogie n'a point fourni de soldats contre les Prussiens, et elle ne veut point payer. Ceci est logique et digne de ces mauvais Français. Ni sang, ni argent, ils n'ont rien à donner à la France; mais ils excellent à piller, à brûler les maisons, à massacrer les prêtres, les gendarmes et les magistrats. Quelle race est-ce donc? Si, par une souscription, on pouvait aussi les envoyer bien loin, il ne faudrait pas trop regarder à la dépense.

Les Guêpes (d'Alphonse Karr.)

Comment se fait-il qu'on laisse prendre et conserver une certaine importance à M. Gambetta?...

... Sans études, sans méditations, on s'élançe de l'estaminet à un ministère quelconque, n'importe lequel, attendu qu'on n'est apte à aucun.

A la faveur de la faiblesse et de l'hésitation des collègues que le hasard a donnés, on s'empare de la dictature.

Le dictateur surtout quand il s'est élu lui-même, doit réussir; il n'a pas le droit de plaider, pour son insuccès, les circonstances atténuantes; il ne peut compter, pour obtenir grâce, que sur l'aveuglement et la bêtise du public.

Il est prouvé, M. Thiers l'a dit à la tribune devant les représentants de toute la France,

que maître Gambetta a coûté au pays la moitié de sa ruine, la moitié du sang répandu.

Comment se fait-il que personne ne monte à la tribune et n'interpelle cet avocat qui, sans remords et sans honte, ose encore se montrer, et ne l'oblige à expliquer en quoi il est séparé des membres de la Commune, de Delescluse, de Pyat, de Ferré, de Vermesch ?

INFORMATIONS

Les lettres particulières qui arrivent de Rome semblent constater la résolution qu'aurait prise le Saint-Père de quitter la ville éternelle. Quelques-unes de ces lettres assurent même que des ordres auraient été transmis à Civita-Vecchia pour préparer les moyens de transport dans le moment où Pie IX se décidera à mettre son projet à exécution.

L'ordre donné à Rome de suppression des ordres monastiques dans l'ancienne capitale de la catholicité et de la confiscation de leurs biens, à dater du 1^{er} février, a été un nouveau sujet de douleur pour le pape, et aurait déterminé la résolution qu'il paraît vouloir prendre.

(Patrie).

On demandait à l'un de nos peintres les plus célèbres comment il s'y prendrait s'il avait à représenter la République.

— Oh ! mon Dieu, répliqua-t-il, c'est bien simple : je la peindrais sous les traits d'une femme en goguette se promenant de temps en temps en France les mains dans nos poches !

(Figaro).

Le bruit d'un manifeste que l'ex-empereur se préparerait à lancer dans un avenir prochain est pleinement confirmé. M. Rouher aurait été consulté, et la nomination probable de ce dernier coïnciderait avec la publication de ce manifeste. Tel est, au moins, ce qui nous est adressé de Londres par voie télégraphique.

(Liberté).

Le Journal l'Armée vient de paraître sous la direction de M. Jules Richard.

Son programme se résume dans ces deux mots : *Organisation, discipline*.

« Dans la dernière guerre, dit M. J. Richard, nous avons été vaincus parce que notre organisation militaire était inférieure à celle des Allemands, et parce que la discipline avait été minée par la propagande démagogique et diverses autres causes que je ne veux pas aborder ici.

« Notre armée a été vaincue et elle veut noblement et simplement travailler à réparer ses revers.

« En matière d'organisation, nous nous rallions au système du service obligatoire et uniforme. L'armée doit être l'image de la nation. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

Fin de la séance du 2 février.

Après avoir rejeté l'ajournement à trois mois et l'ajournement à six mois de la proposition de M. Duchâtel, relative au transfert de l'Assemblée à Paris, l'Assemblée discute de suite la prise en considération, quoique l'on sache que le gouvernement désirait un simple ajournement :

M. Vautrain, député de Paris, président du Conseil municipal de Paris, regrette que la Chambre ait repoussé l'ajournement. Il faut beaucoup de calme pour discuter des questions pareilles. L'Assemblée a la ferme intention de mettre un terme à la division entre Paris et la province. Eh bien ! dit l'orateur, je déteste l'abominable et infâme insurrection de la Commune, mais j'ai la conviction que si l'Assemblée avait été à Paris le 18 mars... (Bruit. — Applaudissements bruyants à l'extrême gauche.)

On voyait, on pressentait l'horrible insurrection qui allait éclater; le ministre avait une responsabilité effroyable devant la guerre civile. Il était prêt à s'emparer des canons de Montmartre, à commencer la lutte. Il ne l'a pas pu. Pourquoi ? Parce que vous n'étiez pas là. (Bruyante interruption.)

M. de Juigné. Ce sont les maires de Paris qui étaient les premiers à la tête de l'insurrection. (Tumulte épouvantable.)

Plusieurs maires de Paris s'élançant à la tribune à

côté de l'orateur : MM. Tirard, Arnault (de l'Ariège), André. Le bruit est tel, que la séance est interrompue pendant plusieurs minutes.

Lorsque le silence est rétabli M. le président Grévy dit : « Monsieur de Juigné, en prétendant que les maires de Paris étaient à la tête de l'insurrection, vous saviez que quelques uns de vos collègues avaient été maires de Paris, et vous les avez ainsi injuriés. »

M. de Juigné demande à s'expliquer. Il n'a jamais eu la pensée d'adresser ce mot à ses honorables collègues qui sont dans l'Assemblée. Il a dit des maires de Paris, faisant allusion à des maires bien connus.

M. le président Grévy : M. de Juigné déclare qu'il n'a jamais eu l'intention de s'adresser à ses collègues. Personne n'a ni droit ni intérêt à douter de sa parole, et l'Assemblée doit accepter ses explications.

M. Vautrain veut faire tous ses efforts pour ne pas passionner le débat, en respectant les opinions de ses collègues. Il a reçu mandat d'exprimer de la manière la plus modérée les vœux de ses commettants. Pense-t-on à l'effet moral que produit à l'étranger l'absence du souverain qui reste en dehors de la capitale ? L'Assemblée n'a aucune crainte ; s'il y avait du danger, l'Assemblée serait la première à vouloir y être.

L'orateur rappelle les événements de 1848. Il explique qu'un certain nombre d'intérêts sont en souffrance à Paris, par suite de l'absence de l'Assemblée.

M. Casimir Périer, ministre de l'intérieur aurait voulu jouer le rôle de modérateur et de conciliateur. Il n'a jamais varié, on connaît ses opinions. Il avait toujours espéré que le retour à Paris, s'il devait avoir lieu serait le résultat d'une entente commune. Aujourd'hui, il craint qu'il ne soit bien tard et que bien des résolutions ne soient prises.

Le gouvernement avait, non pas proposé, mais appuyé une demande d'urgence. Il désirait seulement le renvoi à une commission spéciale nommée par l'Assemblée exprès pour juger la question, d'autant plus qu'il y a eu dans la commission d'initiative des propositions dont il n'y a pas trace dans le rapport. Ainsi, on a proposé que les ministères revinssent à Paris, l'Assemblée restant à Versailles.

Je ne dis pas qu'elle est mon opinion sur ce point ce n'est pas la question; je dis qu'elle a été mise en avant. Il est très tard sans doute; les résolutions paraissent prises; mais, même dans ce cas, il vaut mieux se donner le temps de réfléchir et de se demander s'il ne serait pas encore temps de procéder par renvoi à une commission spéciale, en votant la prise en considération.

M. Buisson dit que la Chambre a vu quels sont les inconvénients de cette discussion. Aussi la vraie manière de procéder aurait consisté à retirer la proposition. On ne l'a pas fait; le débat a été déjà soulevé bien des fois, il a été approfondi, il revient constamment, il y a lieu de le trancher. Toutes les opinions sont maintenant soutenues, il est temps de clore ce débat.

M. Louis Blanc prononce quelques mots contre la clôture.

Vous voulez, dit-il, exécuter Paris...

La prise en considération est rejetée par 377 voix contre 318.

Les députés du Lot ont voté contre la prise en considération.

Aucune proposition pareille ne pourra être présentée avant six mois.

Si la majorité n'a pas été plus forte, le motif en est dans la concession que certains députés ont voulu faire à M. Casimir Périer, en prenant la proposition en considération, sauf à voter ensuite contre son adoption. Il est bien plus simple que la réprobation de l'Assemblée se soit manifestée sans retard.

Séance du 3 février.

M. Laurier dépose une proposition tendant à la libération du sol en achetant les chemins de fer et en empruntant sur ces chemins hypothécairement.

L'urgence est repoussée.

Chronique locale

et méridionale.

Il est donc entendu — nous le démontrerons bien des fois encore — que M. le Préfet du Lot n'est pas fort en économies, et que toutes ces histoires de Budget communal et départemental lui paraissent autant de futilités incompatibles avec la haute mission politique qu'il est venu remplir dans le Lot.

Cette haute mission, nous l'apprécierons à son heure.

Pour aujourd'hui, il nous a paru piquant et

fécond en enseignements, de rechercher si M. Boudet n'aurait pas été appelé au secrétariat général de la préfecture pour modérer les largesses préfectorales et pour prendre un soin plus tutélaire des ressources départementales.

Nous aurions voulu pouvoir dire : Si M. Pougny pose ses amis, M. Boudet administre; nous sommes sauvés, merci, mon Dieu !

Mais non, après examen sérieux, nous sommes arrivés à une conviction et cette conviction peut se formuler ainsi : M. le préfet et M. le secrétaire général sont aussi prodigués l'un que l'autre des deniers du département.

**

Dans sa dernière session, le Conseil général émit le vœu que les impressions payées sur les fonds départementaux ou communaux fussent désormais mises à l'adjudication.

Justement préoccupé des besoins de toute sorte qu'elle ne pouvait malheureusement satisfaire, faute de ressources, cette honorable Assemblée croyait, avec raison, retirer quelque économie de cette mesure et subvenir ainsi aux besoins les plus pressants.

Le pensée était excellente; l'administration devait s'en emparer avec joie et hâter sa réalisation : question de devoir.

Un premier essai fut fait, et l'adjudication produisit une économie de 30 % environ sur certains des travaux donnés.

C'était magnifique, comme on voit, et sur une somme de 10,000 fr. au moins d'impressions mandatées par la préfecture, — nous en ferons prochainement l'énumération — on peut aisément prévoir le bénéfice total.

C'était trop beau, paraît-il, pour certaines hautes combinaisons politico-administratives à l'étude....

Et depuis, M. Boudet, à l'ombre de son cabinet, dispose de tous les travaux de la préfecture avec une insouciance profonde des vœux du Conseil général et un mépris complet de l'intérêt public :

Listes électorales, Budget de communes, Tabacs, Mouvement de la population, Cartes d'électeurs, Poids et Mesures, etc., Commandes à Paul Dupont, en un mot, plus de 2,000 fr. de travaux sur lesquels une économie de 600 fr. au moins pouvait être réalisée ont été donnés, sans adjudication, par la préfecture.

Que M. le secrétaire général et M. Pougny trouvent un malin plaisir à agir de la sorte, c'est fort possible; qu'ils reçoivent en récompense d'un concours... intelligent, les *namours* de M. Calmon, nous le voulons encore; mais lorsqu'on peut économiser aux budgets déjà si maigres du département et des communes 3 ou 4,000 fr., qu'on ne le fasse pas ! nous ne saurions l'admettre et nous protestons énergiquement, au nom des contribuables, contre de pareils procédés.

On danse à la Préfecture, mais le commerce ne s'en aperçoit guère, — l'indigence non plus. — Si c'est uniquement pour le plaisir de danser que les salons officiels sont ouverts, d'où vient que voilà six mois à peine, certains préfets défendaient à la jeunesse des campagnes d'appeler la musique à leurs fêtes locales, par respect pour les malheurs de la France ? Ces malheurs sont-ils déjà si loin dans notre passé, pour qu'il n'y ait plus de place que pour la gaieté et les galas ? l'avenir n'est-il que radieux, le présent est-il si prospère ? Ne devons-nous plus une obole des milliards à payer, et n'y a-t-il plus de Prussiens sur notre sol ? N'est-ce que chez nos bons campagnards, que la danse et les violons seraient, comme le disaient les arrêtés préfectoraux d'il y a quelques mois, un oubli des convenances, un outrage pour la gêne du commerce, pour les souffrances et le deuil de la patrie.

Heureusement, on pense différemment ailleurs. Au lieu de danser, ce sont les souscriptions pour la libération du sol. A la préfecture du Lot, on s'en occupera après les bals... les départements envahis peuvent attendre : ce sera pour le Carême !

A l'entrée du café de Bordeaux, à Cahors, on voit à droite, un tronç destiné à recevoir les offrandes des habitués de l'établissement, pour aider à la libération du territoire. On y entend tomber quelques gros sous de temps en temps. C'est peu sans doute, mais c'est quelque chose. L'idée est ingénieuse, nous apprenons que l'inspiration vient d'un officier de la garnison de Cahors. Bravo ! Il y a du bon chez ces messieurs quoiqu'en disent les communaux.

L'instruction pastorale et Mandement de monseigneur l'évêque de Cahors pour le carême de 1872, vient d'être adressé à tous les prêtres du diocèse, et doit être lu dimanche aux fidèles. Nous détachons de ces pages remarquables, les passages suivants :

A notre retour du Concile, Nos Très-Chers Frères, de graves et pressants sujets sollicitaient l'attention de tous. On ne pouvait pas ne pas parler de la guerre, des maux qu'elle entraîne, des œuvres qu'elle impose, de l'esprit avec lequel nous devons aborder les rudes épreuves que les événements réservaient à la France. Mais, nous espérons — qui ne l'espérait alors ? — qu'elle serait courte, et que, la paix glorieusement conquise, les évêques réunis dans les conciles provinciaux vous transmettraient, selon ce qui se passa après le Concile de Trente, d'une manière collective et solennelle les décrets du dernier Concile général. Nos prévisions ont été trompées et, à cette heure, la réunion de ces assemblées synodales ne nous paraît pas probable.

Ce n'est pas toutefois que les décrets proclamés par le Souverain Pontife, avec l'approbation du concile, aient besoin, pour obliger les fidèles, d'une autre promulgation. Ils les lient dès l'instant où ils leur sont connus, et il ne saurait entrer dans notre pensée d'ajouter à leur autorité. Mais nous tenons à vous les transmettre d'une manière plus expresse pour manifester hautement notre soumission, vous donner à vous l'exemple du respect et de l'obéissance envers l'autorité la plus haute, et vous faire remarquer la sagesse qui les a inspirés.

Ces décrets ont été proclamés dans deux sessions solennelles : la troisième et la quatrième, et sont contenus dans les deux constitutions dogmatiques que nous joignons à notre présent mandement. Elles portent, selon la coutume, le nom des premiers mots par lesquels elles commencent ; la première, la constitution : *Dei Filius* ; la deuxième : *Pastor Aeternus*.

Voici donc le sens du décret tel qu'il résulte du contexte, et tel qu'il a été exposé dans une déclaration signée par des évêques dont un grand nombre furent un moment contraires à la définition, — déclaration qui a reçu du Souverain Pontife une approbation entière.

Que reste-t-il, N. T. C. F. ? Une discussion qui avait parfois passionné les esprits est désormais tranchée. L'autorité du Souverain Pontife est déclarée dans toute sa force et toute son étendue et l'Eglise armée, en lui, d'un pouvoir non pas nouveau mais désormais incontestable, peut terminer irrévocablement toute discussion et faire face à toutes les erreurs.

Et maintenant, vous les lirez ces deux Constitutions émanées de l'autorité la plus vénérable, où vous en entendrez la lecture avec le respect et la soumission qui leur sont dus. Pour vos curés elles deviendront un nouveau texte d'instructions, un motif pour vous signaler les erreurs qui menacent la société, une raison de plus pour vous faire aimer l'Eglise qui en les proscrivant vous avertit et vous protège.

Ah oui ! N. T. C. F., entourez de votre amour et de votre respect l'autorité de cette Eglise et celle de son chef visible : cette double autorité n'en fait qu'une. De là vous n'avez rien à craindre. Ce sont des pouvoirs essentiellement bienfaisants. Défiiez-vous de ceux qui les dénigrent. Ce sont les ennemis de vos biens les plus chers. Car selon la parole d'un éminent publiciste que nous avons déjà cité : « l'ordre divin et l'ordre humain, l'Etat et l'Eglise ont les mêmes périls » et les mêmes ennemis.

Que surtout les intentions de cette Mère ne soient pas déçues ! Fuyez ces désolantes doctrines qu'elle condamne ; gardez-vous du naturalisme et du sensualisme qui gagnent toutes les âmes, fixent les regards et le cœur de l'homme aux seules joies de la terre et l'empêchent de regarder le ciel. Ne vous contentez pas de croire en Dieu, espérez en lui, aimez-le par l'obéissance et rendez-vous ainsi dignes de ses bienfaits.

Aimez la religion chrétienne qui est son œuvre. C'est d'elle que nous vient tout ce qu'il y

d'exquis, de délicat, d'élevé, dans cette civilisation moderne dont vous êtes si fiers. En faisant passer dans votre vie les sentiments et les vertus que cette religion sainte vous enseigne, vous deviendrez meilleurs et plus heureux. La famille retrouvera l'honneur, la dignité; la société le sacrifice, le dévouement et la paix, un remède à ses maux, car la justice chrétienne qui élève les nations est encore la seule qui puisse les guérir.

Nous donnerons dans notre prochain numéro les prescriptions de Mgr pour le Carême.

Par décret du 16 janvier, sont nommés chefs de bataillon :

Au 61^e régiment d'infanterie de ligne (choix), M. Lordon, capitaine adjudant-major au 88^e régiment d'infanterie de ligne ;

Au 88^e régiment d'infanterie de ligne (choix), M. Gentil, capitaine adjudant-major au 53^e régiment d'infanterie de ligne.

Voici, d'après le Français, une grave nouvelle qui intéresse les populations vinicoles :

On assure dans les cercles diplomatiques que des négociations très-sérieuses se sont engagées entre les cabinets de Berlin et de Londres, depuis quelques jours, pour conclure un traité de commerce qui assurerait à certains produits allemands, et entre autres aux vins des vallées du Rhin et de la Moselle, une place prépondérante sur les marchés anglais. On ajoute que la discussion qu'a provoquée, à Versailles, la dénonciation du traité de commerce n'est pas étrangère à la marche très-rapide que prend cette négociation.

D'autres journaux heureusement, affirment que le gouvernement français sera peu exigeant vis-à-vis de l'Angleterre, et que les tarifs pour l'entrée de nos vins, ne subiront aucune augmentation.

Avant-hier, dimanche, 4 février, à 6 heures du soir, une magnifique aurore boréale a paru dans la direction du village de Laroque-des-Arcs. Ce phénomène qui a été vu déjà dans notre ville l'an passé au mois d'octobre, a acquis cette fois une grande intensité et a duré jusqu'à 10 heures. Le ciel était couvert dans toute la partie Nord d'une belle lumière couleur pourpre avec plusieurs raies de lumière blanche et verte, qui se détachaient d'une manière tout à fait frappante.

On se rappelle que l'an passé, l'aurore a mis en branle les cloches de Cahors. On croyait à un grand incendie dans la direction du faubourg de Cabessus et pompes et population y accouraient. L'instruction populaire a progressé depuis un an.

Mais si le peuple se familiarise avec ce phénomène qui devient plus fréquent à ce qu'il paraît depuis quelques années, la science est toujours en retard, et l'origine ou la cause de ce grand phénomène de la nature reste toujours une énigme pour l'humanité.

On écrit de Perpignan :

« Quelle singulière journée que celle du 20 janvier pour les radicaux ! Avertis de bonne heure de la démission de M. Thiers, par un télégramme quasi officiel, ils se tenaient en permanence dans leur cénacle habituel, prêts à se maintenir à la tête du mouvement. La circulaire malencontreuse, arrivée à dix heures du soir et annonçant la fin de la crise, a jeté un froid dans la réunion; on s'est séparé en attendant des temps meilleurs, c'est-à-dire l'avènement de la vraie république. »

La cour d'appel d'Agen a réformé le jugement du tribunal de première instance d'Auch, qui avait condamné le journal le Conservateur du Gers à 16 fr. d'amende et aux dépens pour tous dommages envers M. Sourté, rédacteur du journal rouge l'Avenir.

La cour a déchargé M. Tribault, rédacteur du Conservateur, de toute condamnation et l'a acquitté.

La Gazette des Tribunaux rapporte que pendant les débats, on faisait circuler dans l'auditoire une lettre assez curieuse, écrite le 1^{er} février 1871, par un journaliste de Condom.

En voici un extrait :

« Le télégraphe apporte une série de décrets que tu recevras plus tard et qui, entre autres choses, contiennent ce qui suit :

« Exclusion du Corps législatif de tous les anciens ministres, sénateurs, conseillers d'Etat et de tous les candidats officiels re-

commandés par l'administration dont le nom figure au Moniteur.

« Que va penser la réaction de ce coup de Jarnac ? »

« Enfin, ceci pour toi, deux cents républicains de Condom, armés, équipés et munis de cartouches, s'exercent tous les jours au tyran (sic) et à la marche. Ils sont tous prêts à se porter aux quatre coins de l'arrondissement et à... MM. les réactionnaires. »

On sait que le gouvernement avait projeté de confier à nos lycées un certain nombre de chassepots, afin de dresser les jeunes gens au métier des armes. On vient de s'apercevoir que le nombre de fusils exigé par cette mesure serait trop considérable et trop coûteux, et l'on remplace l'envoi des armes de précision par une distribution plus économique et plus pratique de pièces de l'ancien modèle reprises à la garde nationale.

De plus, certains préfets auraient signalé l'imprévoyance que l'on commettrait à former ainsi en dehors de l'autorité militaire dans des centres scolaires des dépôts de chassepots, dont l'émeute, le cas échéant, ne manquerait pas de faire sa proie.

Il est bruit que cette année la levée militaire se fera sous bénéfice de la loi de 1868, et que le régime ne sera appliqué qu'en 1873. Le contingent de cette année serait de 80,000 hommes.

COURS PUBLIC D'ALLEMAND

A la mairie de Cahors. — Professeur M. MALINOWSKI.

Deuxième leçon, 5 février 1872.

Dans cette seconde séance le professeur a résumé la leçon précédente et fait répéter sur le tableau la première déclinaison des substantifs allemands masculins. Il a donné ensuite le modèle des substantifs neutres qui se déclinent au singulier comme les substantifs masculins, mais qui prennent au pluriel la syllabe *er*, tandis que les noms masculins prennent seulement la voyelle *e*. Après une demi-heure d'exercices de grammaire, le professeur a exposé sa méthode pour apprendre un grand nombre de mots allemands par des moyens indirects. Ainsi, certains mots géographiques donnent immédiatement la connaissance de certains mots allemands, exemple : le nom de Strasbourg se compose de deux mots allemands : *Strasse* qui veut dire rue et *Bourg* qui veut dire château. Le nom de la ville de Berne en Suisse rappelle le nom d'ours, qui s'appelle en allemand *Baer*. *Königsberg* est un mot composé de deux radicaux allemands : *König*, roi et *Berg* montagne etc. Il y a une foule de mots pareils dans la langue française usuelle sur lesquels l'on n'a pas arrêté l'attention et qui sont des mots ou des expressions allemandes, dont on peut se servir avec un grand avantage pour l'étude des racines de cette langue ; *rosse*, *pauvres hères*, le *vasistas* dans les voitures, le *thalweg*, dans le langage des ponts et chaussées, sont des mots allemands très connus par un grand nombre de français.

Le professeur a terminé la leçon en recommandant le plus fortement aux auditeurs l'exercice de l'écriture allemande et l'étude de la numération. Pour l'écriture ils ont un modèle dans le livre d'Ahn, les noms de nombre s'y trouvent également (page 26).

A la prochaine leçon, mercredi 7 février, à 8 heures du soir, on exposera la 2^e déclinaison des substantifs allemands et on continuera l'étude des racines allemandes d'après la méthode exposée plus haut.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Dernières nouvelles

Versailles, 5 janvier.

Le Journal officiel a annoncé la démission de M. Casimir Périer. On ignorait encore ce matin quel serait son successeur.

On assure que le maréchal Bazaine doit comparaître aujourd'hui devant la commission des capitulations. Il paraît assez peu préoccupé du jugement de la commission et se fait fort, dit-on, de convaincre celle-ci que, dans la situation où les événements l'avaient mis et avec les éléments dont il disposait, il lui était absolument impossible de faire autre chose que ce qu'il a fait.

Les bruits relatifs à de nouveaux projets constitutionnels recommencent à circuler, mais ils ne sont pas considérés comme viables. La plupart des membres du centre gauche et même de la gauche son-

en effet, d'accord pour déclarer que le *statu quo*, malgré ses inconvénients, est encore la seule chose possible en ce moment, et que ce serait nuire à la cause de la République que de vouloir en réclamer aujourd'hui la proclamation officielle. Dans les autres fractions de l'Assemblée on arrive aux mêmes conclusions quoique par des motifs différents. Au reste, le seul caractère commun actuellement à tous les partis, c'est qu'ils sont tous très-désorientés, très-peu satisfaits du présent, mais redoutant encore plus le lendemain, et par suite aussi peu soucieux les uns que les autres de courir de nouvelles aventures.

Une seule proposition touchant plus ou moins aux questions constitutionnelles, gagne visiblement du terrain, c'est celle du renouvellement partiel de l'Assemblée, mais ses partisans eux-mêmes, reconnaissent qu'elle n'est pas encore mûre et ne croient pas qu'elle puisse être présentée avec de sérieuses chances de succès avant plusieurs mois.

Le duc de Broglie est parti samedi pour Londres. Il n'est pas exact, comme l'a annoncé une feuille parisienne, qu'il fût porteur de la dénonciation du traité de commerce. Ainsi que je crois vous l'avoir dit dans ma dernière lettre, le duc de Broglie est allé reprendre les négociations en vue de modifier à l'amiable certaines clauses du traité, et si, comme on l'espère, ces négociations aboutissent, il ne sera nullement question de le dénoncer.

Tous les journaux constatent la présence de M. Calmon à la précédente réception de M. le duc d'Aumale. Plusieurs d'entr'eux expriment leur surprise.

Quelques personnes paraissent croire que le vote de la Chambre n'a été que l'occasion et non la cause de la démission de M. Casimir Périer, et que depuis quelque temps celui-ci cherchait une occasion. « Il est las disait un député du centre droit, d'être le sous-secrétaire d'Etat de M. Calmon, et d'attendre, quand il se rend chez M. Thiers, que M. Calmon ait terminé la besogne qu'il fait directement avec le Président de la République. » On ajoute que M. Casimir Périer était froissé de voir combien le rôle et l'autorité du ministère se trouvaient diminués et parfois annulés. — Mais alors pourquoi faire retomber sur la Chambre la responsabilité d'une démission et d'une crise ministérielle dont elle n'est pas la cause.

(Français.)

Un journal semi-gouvernemental dit que le vrai motif de la retraite de M. Casimir Périer, c'est la présence de M. Calmon, que le ministre était en quelque sorte obligé de subir. Nous ne savons si c'est là la véritable raison du départ de M. Périer; mais il vaudrait mieux pour lui qu'il parlât ouvertement.

(Gazette de France.)

Un honorable député de la majorité disait après le vote sur Paris :

Il s'agit moins de savoir qui sera un bon ministre de l'intérieur que de s'assurer d'un ministre qui gardera M. Calmon comme sous-secrétaire d'Etat.

(Figaro.)

M. Ricard, dont il est question pour le ministère de l'intérieur, n'est point éloquent, il parle; ce n'est point un homme du monde, mais ce n'est pas un démocrate à barbe; il est actif, insinuant, il fera sa paix avec la gauche et même saura se faire ménager par M. Gambetta. M. Barthélemy Saint-Hilaire le prise et M. Thiers l'adore. A la place de M. Calmon, nous tremblerions, car, en définitive, il n'y a pas de place au ministère de l'intérieur pour deux favoris.

(Patrie.)

Versailles, 5 février, 5 h. soir.

Le bruit est généralement répandu que M. Victor Lefranc, ministre de l'agriculture et du commerce, remplacera M. Casimir Périer au ministère de l'intérieur. M. Ricard succéderait à M. Victor Lefranc, dont les opinions républicaines sont excessivement sages et tempérées.

L'Assemblée nationale votera prochainement l'impôt sur les valeurs mobilières. Cet impôt, tant combattu d'abord, a recruté de très-nombreux partisans.

Bourse de Paris.

Paris, 6 février 1872, soir.

Rente 3 p. %	56,75
— 4 1/2 p. %	83,00
— 5 p. %	91,00

Variétés

RABAGAS

Comédie en cinq actes, de M. SARDOU.

La grande agitation produite au théâtre du Vaudeville, à Paris, par cette pièce, qui est une peinture vivante de la démagogie, nous engage à en reproduire l'analyse avec quelques extraits.

Florestan, prince de Monaco, voudrait manger en paix, au milieu de ses sujets, les revenus de sa principauté. Il est troublé dans la digestion du pouvoir par une opposition tracassière. Le foyer de cette opposition est en face de son palais, à la brasserie du *Crapaud volant*. Le chef du parti radical est un avocat du nom de Rabagas. Au moment où Florestan, pour mettre fin aux menaces du désordre, va recourir à un coup d'Etat, une aventurière américaine passe par Monaco. Reçue au palais, elle devient l'égérie du souverain, la gouvernante de sa fille, et, pour déjouer les projets du parti révolutionnaire, elle imagine de substituer, au régime des coups d'Etat, qui est suranné, celui de la corruption, qui, suivant elle, est toujours à la mode. Elle séduit Rabagas, le perd aux yeux de son parti, et assure le bonheur de Florestan par la ruine définitive du *Crapaud volant*.

Voilà la pièce.

L'Ordre félicite l'auteur de son « courage ». L'Union salue en lui un auteur « franchement monarchique ». On le compare à Aristophane. La Patrie annonce qu'« une députation de républicains a été demander à M. Thiers d'interdire la nouvelle pièce ». Le Soir assure que d'ici à peu de jours, au Vaudeville, « le petit commerce des lorgnettes fera place à la location des revolvers », tant son grand l'émotion du public et le soulèvement des passions.

Voici les confidences du prince Florestan sur les désagréments de son métier de gouvernant :

Vous avez certainement vu de ces mauvais ménages où l'un ne fait rien sans que l'autre n'y trouve à redire, l'un c'est moi; l'autre, c'est mon peuple. Tous mes actes sont appréciés, dénaturés, travestis avec un art!

Exemples : Je me promène, j'ai donc bien des loisirs! Je ne me promène pas, j'ai peur de me montrer! Je donne un bal, luxe effréné! Pas de bal, quelle avarice! Je passe une revue, intimidation militaire! Je n'en passe pas, je crains l'esprit des troupes! Des pétards à ma fête, l'argent du peuple en fumée! Pas de pétards, rien pour les plaisirs du peuple! Je me porte bien, l'oisiveté! Je me porte mal, la débauche! Je bâtis, gaspillage! Je ne bâtis pas, et le prolétaire! Enfin, je ne peux ni manger, ni dormir, ni veiller à ma guise, que tout ce que je fais ne soit proclamé détestable, et tout ce que je ne fais pas, encore pire!

Plus loin, le prince dépeint la fameuse brasserie du *Crapaud volant*, quartier général de l'opposition :

... Là vient baver son fiel, vomir sa haine et se gargariser d'ardentes convoitises tout ce qui s'en prend à l'ordre social des déceptions de son orgueil et des avortements de son impuissance! Là trône et travaille pour la galerie le plus joli bateleur de phrases! un avocat, Rabagas, jovial, bon garçon et grand tarisseur de chopes... Celui-là sait tout, et sur toutes choses a son petit discours monté comme un feu d'artifice qui s'allume avec sa pipe et part, à la grande joie des badauds, qui prennent ses chandelles remaines pour autant de lumières.

Groupez autour de ce dangereux bavard tous les fruits secs, tous les avortés et tous les morts-nés : l'avocat sans cause et le médecin sans client, l'auteur sifflé, le commis chassé, le fonctionnaire expulsé et l'officier cassé, un banqueroutier, trois faillis, deux escrocs, un utopiste, sept imbéciles et huit ivrognes... et vous aurez tout justement la composition du *Crapaud volant*, qui représente, à Monaco, le progrès, la lumière et la liberté! à la condition que l'un leur permettra de tout dire, l'autre de tout faire et le troisième de tout empêcher!...

Le plaidoyer de Rabagas pour un gredin qui a assassiné un garde champêtre, et dont il fait une victime de la société, parce que la société ne lui a pas permis de développer ses instincts malfaisants, est un des morceaux les plus satiriques et les mieux réussis :

Rabagas. — Fils d'un père assassin, assassin lui-même, membre déshérité de l'ordre social et doué par la nature d'instincts malfaisants et féroces, Bezuchard avait droit à tout mon appui. Et là où la justice me dénonçait un meurtrier, je n'ai dû voir et je n'ai vu qu'une victime! (Murmures d'approbation.) Peu m'importait que Bezuchard eût tué un vieillard

à coups de sabots, le vrai coupable n'est pas Buzarchard (Non ! non !) c'est la nature qui lui a donné les appétits du tigre ! C'est une société marâtre, où le malheureux, doué de tous les instincts de l'assassinat, ne trouve pas un utile emploi de ses facultés destructives !

Tous. — Bravo ! Bravo !

Rabagas. — Et enfin, citoyens, qu'était ce vieillard assommé ? un garde-champêtre (Murmures de mépris), un de ces agents d'une autorité tracassière, qui ne voient dans le mandat qui leur est confié qu'une occasion de vexer les citoyens. (Oui ! oui !) Dès lors, ce prétendu crime n'était même plus de délit commun ! Il prenait un caractère politique qui plaçait d'avance les circonstances atténuantes. Non, assommer un garde-champêtre, ce n'est pas assommer un homme ! c'est écraser un principe.

Tous. — Oui ! oui !

Rabagas. — Ce système a triomphé ! Bezuchard est acquitté, il est libre ?

Tous. — Ah !

Rabagas. — Et si ce succès m'inspire un légitime orgueil, ce n'est pas que je l'attribue à ma faible éloquence !

Tous. — Si ! si !

Rabagas. — C'est qu'il atteste une fois de plus la solidité, l'invincible évidence des immortels principes auxquels nous sommes prêts à sacrifier, vous, ma vie, et moi la vôtre !

Quand Rabagas est invité au concert du prince, où l'on n'est reçu qu'en culotte courte, il y a entre lui et ses acolytes une scène bouffonne qui rappelle les plaisanteries sur la culotte de M. Darimon.

Vuillard. — Tu la mettras ?

Rabagas. — J'en aurai le courage.

Tous (avec indignation). — Une culotte !

Rabagas. — Après tout, ce n'est qu'un panta-

lon trop court.

Camerlin. — C'est la livrée de la servitude !

Rabagas. — J'en ferai le masque du dévouement !

Vuillard. — Ta culotte, rénegat, c'est l'apostasie de tout 89 !

Rabagas. — Allons ! allons ! voyons !... n'exagérons rien... Robespierre l'a toujours portée !

Vuillard. — Ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux !

Voici comment Rabagas explique la manière d'opérer une révolution :

L'Hôtel de Ville, innocents, tout est là ! Qui a l'Hôtel de ville a tout ! C'est le débarcadère de l'émeute ! Tu passes, il est vide, tu montes ; tu installas autour d'une table ; tu écris ton nom, le mien, le sien, sur de petits papiers que tu jettes par la fenêtre, et personne ne réclame. La révolution est faite. Elle est dans ses meubles.

Les derniers mots de la pièce sont bien cruels. Rabagas, après être devenu premier ministre et avoir ordonné de tirer sur les insurgés, est renvoyé du pouvoir par le prince :

Rabagas. — Allons ! je m'expatrie. Et je vais dans le seul pays où l'on apprécie les gens de ma trempe.

Florestan. — Où donc ?

Rabagas. — En France !

6^e Conseil de guerre de Versailles

LES DOMINICAINS D'ARCEUIL

Le sixième Conseil de guerre qui a terminé le procès des assassins de l'archevêque de Pa-

ris et des autres otages massacrés le 24 mai à la Roquette, va bientôt commencer celui des dominicains d'Arceuil.

Rappelons dès à présent que c'est le 19 mai dernier que l'établissement de l'école d'Albert-le-Grand, tenu par ces religieux, a été envahie par des compagnons du 101^e bataillon, commandée par Serizier.

Léo Meillet, qui était gouverneur du fort de Bicêtre, vint présider à l'arrestation des religieux et du personnel de l'école. On mit les scellés partout ; formalité dérisoire, qui n'empêcha pas l'école d'être pillée de fond en comble quelques jours plus tard.

Quarante religieux furent conduits au fort de Bicêtre, au milieu des menaces et des outrages des gardes nationaux du 101^e et du 120^e bataillon, et poussés pêle-mêle dans les casemates du fort.

Le 21 mai, le fameux Lucipia, juge d'instruction de la Commune, les interrogea.

Le 25 mai, les fédérés évacuèrent le fort de Bicêtre emmenant avec eux les Dominicains.

Conduits ensuite à la prison disciplinaire, avenue d'Italie, 38, ces malheureux y restèrent jusqu'à quatre heures.

A ce moment arriva de la mairie du XIII^e arrondissement l'ordre de les fusiller tous, jusqu'au dernier.

Quatre heures sonnent quand on les appelle. Ils sortent des cellules, traversent les couloirs et la cour, entourés de gardes du 101^e qui chargent leurs armes devant eux, puis on les invite à franchir la porte en leur criant : « Sortez un à un. »

Des gardes nationaux sont derrière qui les poussent la baïonnette en avant, pendant que les misérables embusqués à l'avance tirent sur

eux, et font tomber sur les malheureux dominicains qui cherchent à fuir une grêle de balles.

En quelques minutes 40 cadavres furent gisant sur le terrain.

Ce procès sera certainement un des drames les plus émouvants de cette sinistre époque.

Treize accusés auront à répondre devant le conseil de ces assassinats aussi odieux qu'inutiles.

ILLUSTRATION.

Texte : — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — La catastrophe du pont de Brague. — Aux pays bleus, nouvelle. — Les prophéties et la Prusse. — Chronique parlementaire. — Tableaux de voyage (troisième article) : Bordighera, Sanremo, Oneglia, Finale-Marina. — Revue du mois, par Bertall. — Le présent dans le passé.

Gravures : La Catastrophe de la rue Séguranne à Nice. — Accident du pont de Brague, chemin de fer de Toulon à Nice. — L'anniversaire du 31 janvier : souvenir du siège de Paris ; l'ensevelissement des morts sur le champ de bataille de Champigny. — Les prisonniers de la Commune à Versailles : la prison des Chantiers. — Accident arrivé à S. M. l'empereur de Russie pendant une chasse à l'ours, en janvier 1872. — Le chemin de fer de Nice à Gènes (4 gravures). — Revue du mois par Bertall (23 sujets). — Spécimen des gravures de l'Illustration de la mode. — Échecs. — Rébus.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

DE CAHORS A LIBOS.

tabl. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ	5h10	12h25	5h40
Mercuès	5 28	12 47	5 56
Parnac	5 43	1 7	6 9
Luzech	5 53	1 20	6 17
Castelfranc	6 10	1 43	6 36
Puy-l'Évêque	6 25	2 1	6 49
Duravel	6 37	2 16	6 59
Fumel	6 58	2 42	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée	7 4	2 49	7 26

Prix des places.

de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Libos	8.80 f	4.35 f	3.20 f
Puy-l'Évêque	3.70	2.75	2.05
Villeneuve-sur-Lot	8.60	6.45	4.75
Bordéaux	20.80	15.35	12.20
Agen	10.65	8. »	5.85
Montauban	11. »	8. »	6. »
Toulouse	16.70	12.30	9.15
Aurillac	29.30	21.45	15.50
Paris	73.70	55.85	40.55
Cette	41.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA

LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs	Arr.	Dép.
AGEN.	Dép. 9 59	10 28	6 44	7 13
MONTAUBAN	Dép. 11 25	11 20	7 »	7 30
AGEN.	Arr. 1 33	12 43	9 3	9 30
LIBOS.	Dép. 12 13	3 05	7 57	8 26
AGEN.	Arr. 1 36	5 11	10 6	10 35
LIBOS.	Dép. 2 »	6 10	» »	» »
	Arr. 3 »	7 36	» »	» »

DE CAHORS A PARIS

LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs	Arr.	Dép.
PÉRIGUEUX.	Dép. 11 56	5 42	11 25	11 54
LIMOGES.	Dép. 1 40	6 10	min	6 39
ORLÉANS.	Arr. 4 31	8 21	2 27	2 56
	Dép. 4 55	8 30	2 1	2 30
PARIS	Arr. mi 43	2 38	0 8	0 37
	Dép. mi 55	2 16	10 0	10 29
	Arr. 3 50	4 39	2 9	2 38
	Dép. 4 40	7 45	» »	» »

CALENDRIER DU LOT

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Recueil très complet et très exact, composé de plus de 200 pages.

EN VENTE :

Chez : MM. Crayssac ; Calmette ; Bourion ; Godinaud et Girma, libraires à Cahors. — Chez M. Delbos, libraire à Figeac.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1^o Une MAISON, sise à Cahors, Boulevard Nord (Maison Drosi).

2^o Une MAISON, sise à Cahors, rue Fondne, derrière celle indiquée ci-dessus.

3^o Une VIGNE, avec maison d'habitation et fontaine d'eau vive, sise au haut de la côte de Regourd, dans une situation des plus agréables.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M^e Lagarrigue, notaire, ou à M^e Delbreil, avoué.

A VENDRE

Une belle Propriété dans l'Aveyron, ligne d'Orléans, — 4 kilomètres environ d'une gare très importante, de contenance d'environ cent hectares où l'on trouve du phosphate.

Mise à prix 250 mille francs. — S'adresser à M^e Granier, notaire à Villfranche.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

le véritable nom

Ouate anti-rhumatismale du Dr Rattison.

Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toutes sortes, mal de reins, lombages, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de 1 fr. et de 1 fr., chez M. J. Duc fils, à Cahors.

PLUS DE SCIES

POUR LA TAILLE DE LA VIGNE GELÉE

Célérité inattendue, résultats sans précédents, sous tous les rapports, voilà les avantages que l'on obtient en se servant de l'Elagueuse.

L'inventeur de cet instrument perfectionné avec soin, auquel des éloges de plusieurs viticulteurs émérites du Lot et de plusieurs départements voisins ne cessent d'être accordés, a pu juger de l'utilité et de la vogue méritée de son Elagueuse par l'empressement que la concurrence a mis à s'emparer de la dénomination technique de cet instrument ; acte qui a été poursuivi et que le délinquant a été obligé de retracter publiquement.

Le prix de l'Elagueuse est fixé à 15 fr. Une instruction accompagnera toute expédition. Écrire franco à Luzech (Lot), à M. BARBARY, fabricant breveté, s. g. d. g., pour la confection perfectionnée de cet instrument. Bien indiquer son adresse.

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL

SAVON CLYCÉRINE pour adoucir les mains	» 75
IBLANG-IBLANG, VANDA essence bouquet et autres parfums	» 1
VINAIGRE RIMMEL pour la toilette et les bains	1 50
CRÈME DE NEIGE pour embellir le teint	2 »
STIMULUS pour faire croître les cheveux	3 »
AQUADENTINE pour blanchir les dents	3 »

Chez tous les parfumeurs. Paris, 17, boulevard des Italiens.

AVIS

Monsieur SÉGUÉLA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ente, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardins anglais.

Fond d'épicerie

à céder

S'adresser au bureau du Journal.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors chez M. Vinel, pharmacien

Banque de l'actionnaire.

Appointements fixes, commission de banque et remises à toutes personnes pouvant nous représenter. Nous n'exigeons aucun cautionnement. Les fonctions de Directeurs de succursales consistent dans l'encaissement des coupons, la transmission des ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières, les paiements de chèques, souscriptions, les avances, les prêts viagers et hypothécaires, les ventes et achats de grandes propriétés et l'escompte.

Adresser les demandes et références au Directeur de la Banque de l'actionnaire, 4, rue Châteaudun, à Paris.

Paris-Province

Administration à Paris, rue de l'Échiquier 29. L'administration de Paris-Province fournit à la Province tout ce que l'on peut avoir besoin de se procurer à Paris — tout, sans exception.

L'administration achète en fabrique ce qui lui est demandé — n'importe quel article — Elle expédie à ce même prix et elle ne demande qu'une simple commission de 3^e. Adresser toute demande à M. E. Mirambeau, directeur général. — On répond par le courrier du jour à toute lettre parvenue le matin.